

Lettre aux candidats

21 février 2022

Madame, Monsieur,

Vous avez présenté votre candidature à la présidence de la République. Vos concitoyennes et concitoyens, parmi lesquels les titulaires du diplôme national de doctorat que notre association représente, seront appelés aux urnes. **Notre association se fait le porte-voix de la demande d'un programme clair et ambitieux pour le doctorat, la recherche académique et tous les secteurs socio-professionnels dans lesquels elles et ils travaillent.**

Par la présente, notre association reconnue d'utilité publique depuis près de 50 ans propose aux candidates et candidats de répondre au **court questionnaire joint à ce courrier**. Les réponses seront publiées sur le site web de notre association.

L'ANDès, l'association nationale des docteurs, rassemble les docteurs de toutes disciplines de recherche, quels que soient leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger. Ses missions : promouvoir le doctorat, mettre les talents des docteurs au service de la société, et développer un réseau fédérateur de docteurs. Elle siège au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) en tant que représentante d'un grand intérêt national : le doctorat.

Les docteurs : un atout pour la France

Dans le monde complexe et compétitif qui est le nôtre, la France doit se doter de **talents capables d'anticiper et de traiter les grands enjeux de nos sociétés**. Qu'il s'agisse par exemple du changement climatique, de questions sanitaires, de l'accès aux ressources, de flux migratoires ou d'intelligence artificielle, ces défis présentent de multiples facettes à la fois scientifiques, économiques, sociales, éthiques ou encore géopolitiques. Cette mutation est essentielle pour que la France et l'Union Européenne conservent la maîtrise de leur avenir.

Le diplôme national de doctorat se caractérise par son unicité, quel que soit le champ disciplinaire des recherches ou l'établissement qui le délivre suite à une expérience professionnelle de recherche. En tant que professionnels de la recherche habitués à travailler sur des problèmes complexes et à mobiliser des réseaux d'experts par-delà les frontières géographiques et disciplinaires, **les docteurs disposent du potentiel nécessaire pour aborder ces problèmes et répondre au besoin croissant d'innovation**. Les docteurs sont aptes à apporter à la société ce qu'elle recherche c'est-à-dire des connaissances et compétences de haut niveau, spécifiques à chaque domaine de recherche ainsi que transverses. Leur ouverture sur le monde et ses évolutions, la diversité de leurs talents et de leurs parcours (issus d'unités de recherche académique, entreprises ou associations, fonction publique territoriale, etc.), avant, pendant ou après le doctorat, constituent des qualités indispensables pour une société innovante. Ainsi, au-delà de leur domaine de spécialité, les docteurs ont toutes les compétences pour occuper des positions autres qu'expert pendant leur carrière.

La **diversité des docteurs** est marquée par les champs disciplinaires desquels elles et ils sont issus¹ : sur les 11 806 docteurs diplômés en 2020, 47% sont issus des « sciences et leurs interactions », 22% des « sciences du vivant », et 31 % des « sciences humaines et sociales ». De plus, le vivier des docteurs est paritaire² : en 2017, 45,6 % des titulaires du doctorat sont des femmes. Elles sont majoritaires en « lettres, langues et sciences humaines », et plus de 40 % en « droit, sciences politiques », « économie, gestion et administration économique et sociale » et en « sciences ». En termes de diversité sociale, plus de 25 % des doctorants³, amenés à devenir docteurs, ont leurs parents qui appartiennent aux professions intermédiaires, sont employés ou ouvriers. Les docteurs bénéficient d'une appétence pour la mobilité internationale : trois ans après l'obtention du doctorat, 18% des docteurs de nationalité française sont en emploi dans un pays étranger et 43% des docteurs de nationalité étrangère sont en emploi en France⁴. Enfin, les docteurs sont riches d'une expérience professionnelle individuelle réalisée dans le cadre du diplôme national de doctorat.

Le doctorat, gage d'innovation dans les secteurs public et privé

Une société innovante doit savoir attirer et accueillir convenablement les docteurs, qui ont fait le choix initial de débiter leur carrière dans la recherche académique. Ainsi, la reconnaissance du grade de docteur par le tissu économique et associatif est une demande réitérée régulièrement par la communauté des doctorants et docteurs .

L'État a récemment reconnu les compétences transverses développées par les docteurs et le haut niveau des connaissances produites par leur expérience de recherche. L'[arrêté du 22 février 2019](#) a ainsi inscrit le diplôme national de doctorat au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), au niveau 8, niveau le plus haut du nouveau cadre national de certification. Cette inscription à forts enjeux était attendue par les docteurs depuis plus de quinze ans. Ainsi, les 22 segments professionnels, que peuvent irriguer les docteurs, sont décrits par un contenu unique détaillant les compétences développées pendant le doctorat et utiles au secteur privé.

Forte de l'inscription du doctorat au RNCP, la [loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020](#) dispose que les organisations liées par une convention de branche ou, à défaut, par des accords professionnels doivent **examiner les conditions de la reconnaissance du diplôme national de doctorat à l'occasion des prochaines négociations légales, avant le 31 décembre 2025**.

Quant aux fonctions publiques, elles expriment un besoin de compétences variées avec un intérêt croissant pour développer des solutions innovantes afin d'anticiper les grands enjeux des politiques publiques et de répondre aux problèmes complexes d'administration de l'État.

Le vivier des docteurs a été depuis longtemps identifié comme une source potentielle de compétences, ce qui avait amené le législateur par la loi du 22 juillet 2013 à ouvrir des dispositifs

¹ [Repères et références statistiques 2021](#), tableau 2 p. 153

² [Repères et références statistiques 2021](#), tableau 1 p. 247.

³ [Repères et références statistiques 2021](#), tableau 3 p. 179.

⁴ État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France, édition 2021, « [le devenir des docteurs trois ans après l'obtention de leur thèse](#) », graphique 40.03.

spécifiques de recrutement de docteurs. Cependant, ces dispositifs n'ont rencontré que peu de succès et n'ont pas permis la diversification attendue des corps.

Récemment, l'impulsion donnée à **la réforme de la haute fonction publique sera, de par son aspect symbolique, observée avec intérêt** pour voir si l'ensemble des mécanismes mis en place pour favoriser son attractivité, attirera des profils diversifiés tout en maintenant sa vocation d'excellence.

Financement de la recherche publique et privée

La loi de programmation pluriannuelle de la recherche du 24 décembre 2020 a été promulguée. Elle prévoit de nombreux investissements ayant pour **objectif de consacrer, à terme, 3% du PIB aux activités de recherche et développement**. Ce chiffre oscille entre 2,1 et 2,3% depuis 30 ans⁵. Cet objectif européen fixé à Lisbonne en 2000 est donc loin d'être atteint, tant pour sa part portée par le secteur public que celle portée par le secteur privé. Si dans le monde toujours plus compétitif qu'est le nôtre, nous ne souhaitons pas que la France soit distancée, il est essentiel de rattraper le retard pris à l'international.

Le **financement de la recherche académique**, qui représente un investissement pour les sociétés de demain, doit aussi prendre en compte les salaires des chercheuses et chercheurs, quel que soit leur niveau de carrière. L'attractivité de la recherche passe ainsi par la rémunération de la première expérience professionnelle de recherche : le doctorat. **Un niveau de rémunération entre 1,2 et 1,5 SMIC est-il satisfaisant pour une activité de recherche, fût-elle doctorale ?** Les questions d'investissement et de rémunération dans le milieu de la recherche académique sont cruciales pour sauver l'emploi scientifique et la recherche publique.

Concernant le tissu économique, l'État dispose d'un outil fiscal incitatif à l'augmentation des dépenses de R&D et de valorisation de l'emploi scientifique : le **Crédit d'Impôt Recherche (CIR)**, dont l'utilisation gagnerait à être une incitation transitoire à l'emploi des docteurs, nécessaire au changement culturel quant à l'intérêt porté à la formation par la recherche.

Plusieurs observations mettent en doute la réalité des travaux de R&D pris en compte dans l'assiette du CIR⁶ ⁷. On peut aussi s'interroger sur la forte hausse du personnel de R&D déclaré dans les entreprises alors que les dépenses de recherche n'augmentent pas dans les mêmes proportions, ou sur la baisse du taux de docteurs parmi les chercheurs en entreprise, passé de 15% en 1997 à 12% en 2015. **La question du financement de la recherche privée se pose dans une situation de compétition internationale où nos partenaires internationaux mettent l'accent sur la recherche et l'innovation.**

International : entre attractivité et fuite des cerveaux

De par le caractère universel de la recherche et de la reconnaissance internationale du diplôme de doctorat, celui-ci ouvre à une **mobilité internationale entrante et sortante très forte, à différents niveaux et tout au long de la carrière**. La recherche est un lieu collaboratif par

⁵ [Part des dépenses de recherche dans le PIB en France et dans l'Union européenne](#), INSEE, décembre 2021

⁶ Rapport de 2013 de la Cour des comptes sur [L'évolution et les conditions de maîtrise du crédit d'impôt en faveur de la recherche](#)

⁷ [Notes personnelles sur le CIR](#) de la sénatrice Brigitte Gontier-Maurin en 2015

excellence et se nourrit d'échanges. Si l'attractivité scientifique repose avant tout sur un milieu de la recherche innovant et actif, elle peut s'appuyer sur des financements fléchés pour la mobilité internationale pour favoriser les collaborations. D'un autre côté, la mobilité internationale peut être freinée par les procédures administratives notamment concernant les visas et titres de séjour. Pour conserver la place de la France dans le monde, il est primordial pour le futur de la recherche française de **maintenir et améliorer son attractivité à l'international**.

Avec près de la moitié de ses doctorants issus de l'étranger, l'attractivité de la France par la recherche est une opportunité pour l'entretien d'un réseau international de collaborations, dont les doctorants et docteurs internationaux sont des vecteurs. Pour bénéficier des compétences et encourager le brassage des idées, l'attractivité à l'international des doctorants comme des chercheurs plus expérimentés a pu être facilitée par la mise en place de certains programmes, irriguant ainsi les laboratoires de recherche.

De nombreux docteurs français poursuivent leur carrière à l'international pour renforcer leur expertise ou avec un projet à long terme ou simplement attirés par de meilleurs financements pour leurs recherches. **Si ces expériences à l'étranger sont riches d'enseignements pour les docteurs, leur retour en France n'est à ce jour pas facilité** : la France se prive ainsi de personnes ayant des compétences et des expériences qui pourraient être précieuses pour elle.

Ces quelques paragraphes brossent plusieurs problématiques de fond auxquelles les docteurs, que notre association représente, prêteront une attention toute particulière en vue de l'élection présidentielle 2022, avec l'espoir d'actions fortes sur le quinquennat à venir.

L'Association Nationale des Docteurs

À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décloisonnement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoir-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.